



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT
(Ardèche)

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE
du 4 février 2020

Le 4 février deux mille vingt à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-de-Montagut, régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrits par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr BEYRON Jean-louis, Maire

Étaient présents : Jean-Louis BEYRON, Pierre AVENAS, Damien DESESTRET, Bastien JACOB, , Vanessa LESVEQUE, Audrey PUECH, Jean-Paul RIBES, Amélie ROISSAC , Patricia BRUN, Laurence LOGEROT, François ROUYEYROL.

Étaient représentés : Jeanine BERTHIAUD à Jean-Louis BEYRON, Aurélie HAVOND représenté par Jean-Paul RIBES, Cindy HILAIRE représentée par Damien DESESTRET , Olivier ROURE représenté par Pierre Avenas.

Secrétaire de Séance : Amélie ROISSAC, Bastien JACOB

Ordre du Jour :

Point 1 : Comptes de gestion /comptes administratifs 2019

- A reporter au prochain conseil pour cause de retard dans la réception des documents du comptable.

Point 2 : Création d'un poste d'adjoint administratif territorial

Le maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à partir du 1^{er} mai, qui pourrait être détaché sur d'autres fonctions en cas de retour du titulaire du poste.

Volonté de la commune de valoriser le travail de Stéphanie HUERTAS. En cas de retour de l'agent en disponibilité, la commune assumera.

Le conseil approuve à 13 voix pour et 2 abstentions l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif échelle C1, à temps complet

Point 3 : Indemnité de conseil allouée au comptable pour l'année 2019 :

- Reconduction de l'indemnité de l'année précédente

Le conseil approuve à l'unanimité

Point 4 : Création d'une servitude de passage par convention sur le plateau sportif :

le maire donne lecture d'un courrier de l'agence Eyrieux immobilier, vendeur de la Maison LAURIER qui demande la création d'une servitude de passage sur le plateau sportif appartenant à la commune. Cette servitude ayant pour but de permettre l'accès aux parcelles vendues, en cas d'impossibilité d'utiliser la voirie située sous le mur du dit plateau.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une autorisation de passage, qui ne fera pas l'objet d'une servitude publiée, aux propriétaires successifs de la

maison LAURIER afin qu'ils puissent accéder avec tous véhicules aux parcelles sises section AD 384-385-387-341-342 et section AH 294.

Cet accès leur sera permis uniquement lorsque l'accès par le chemin situé sous le plateau sportif ne sera effectivement pas possible avec un véhicule de type voiture. Ceci dans le but que les propriétaires successifs des parcelles susvisées puissent avoir la garantie de pouvoir accéder à la maison en voiture et ce en tout temps.

Point 5 : Motion auprès d'ENEDIS et ORANGE pour l'entretien des réseaux aériens :

- Le conseil municipal à l'unanimité demande expressément à ENEDIS et ORANGE de renforcer significativement leurs actions préventives d'entretien d'infrastructure. Une lettre leur sera adressée.

Questions diverses :

- Des demandes d'emplacements sur le Marché du samedi : fromages de chèvres de Marcols les Eaux ; secours catholique et Eyrieux Solidarité pour un point de distribution et d'information afin de sonder la population.
- Courrier reçu des Infirmiers Libéraux Mme TERRIENNE et Mr RACIQUOT sur un projet de structure d'accueil de personnes âgées mais valides et volontaires.
- Problème de poubelles qui se déplacent par temps de vent fort, voir avec les employés communaux pour les sécuriser.
- Problème de propriétaires qui n'entretiennent pas leur terrain – un courrier à faire.
- Un article de journal sorti avec des informations précises diffusées : interrogation sur les transmissions de ces informations.
- Mise à disposition des administrés, sur certaines parcelles communales des branches cassés par les intempéries de novembre 2019.
- Chaudronnerie ORGERIT : cessation d'activité fin 2020 (avec des difficultés pour tout débarrasser)

Séance levée à 20 h 15

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal en séance du 1^{er} juillet 2020
Le maire, J.BARBISAN